

Seos - Loos en Gohelle

Demande d'autorisation d'exploiter

Résumé non technique de l'étude d'impact



Réf. Entime 3898-006-006/ Rév.A / 30.04.2015

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	30.04.2015	V. Czabanski	A. Roques	M. El Ouafi
Visa				

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

I INTRODUCTION

De par ses activités, la société Seos, qui sera implantée au 1100 route de la Bassée à Loos-en-Gohelle, est susceptible de générer des impacts sur l'environnement.

Les activités projetées seront soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement suivantes:

- * 3550 : Installation de stockage temporaire de déchets dangereux.
- * 2713 : Installation de transit de déchets de métaux non dangereux.
- * 2718 : Installation de transit de déchets dangereux ou contenant des substances dangereuses.
- * 2791 : Installation de traitement de déchets non dangereux.
- * 2710-1 : Installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial.

II RESUME NON TECHNIQUE

II.1 Localisation

Le site Seos est situé sur la commune de Loos-en-Gohelle, en limite communale avec Bénifontaine. La Figure 1 présente sa localisation exacte.

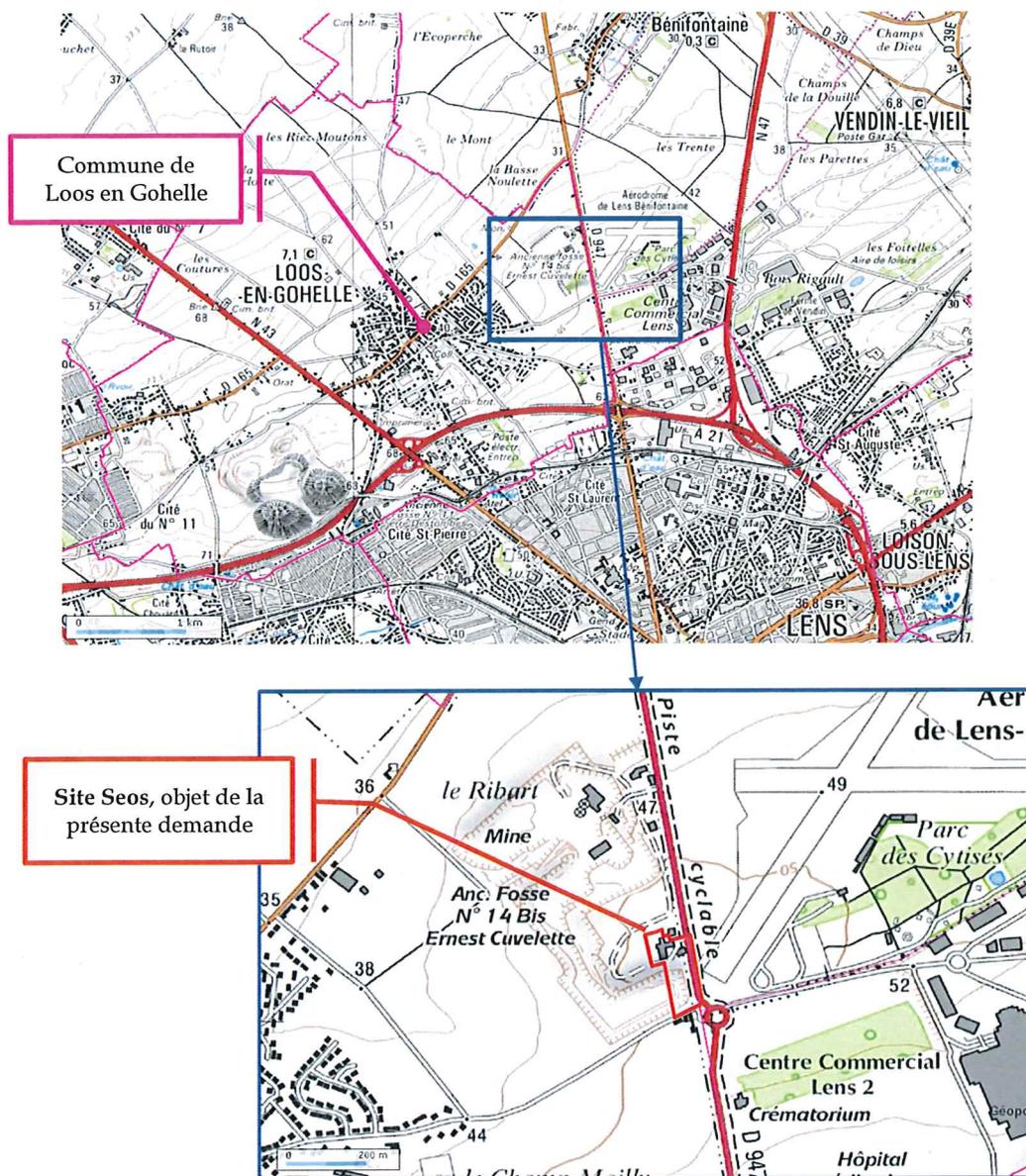


Figure 1 : Localisation du site Seos

Le site est implanté sur un ancien site minier, plus exactement au niveau de l'ancienne fosse n°14 bis Ernest Cuvelette.

Les limites du site sont :

- * Au Nord et à l'Ouest : un chemin d'exploitation et une ancienne carrière de craie.
- * Au Nord-Est : une habitation.
- * A l'Est : la RD 947 aussi nommée route de la Bassée.
- * Au sud : le chemin de Vendin

II.2 Faune et la flore

Aucun classement de protection de milieu naturel n'intervient à proximité immédiate du site Seos à Loos-en-Gohelle.

Il n'y a pas de zonage Natura 2000 à proximité du site.

II.3 Sol

La société Seos mettra en place certains équipements dans le but de réduire les sources potentielles de pollution :

- * L'unité de démantèlement des VHU sera positionné sur rétention.
- * Les stockages (métaux, DEEE et déchets non dangereux) seront à l'intérieur des bâtiments ou sur une dalle de béton en extérieur.

II.4 Eau

Le site est alimenté par le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Loos-en-Gohelle.

La consommation annuelle est de l'ordre de 130 m³.

Le schéma de rejet des eaux de la société Seos est présenté sur la Figure 2.

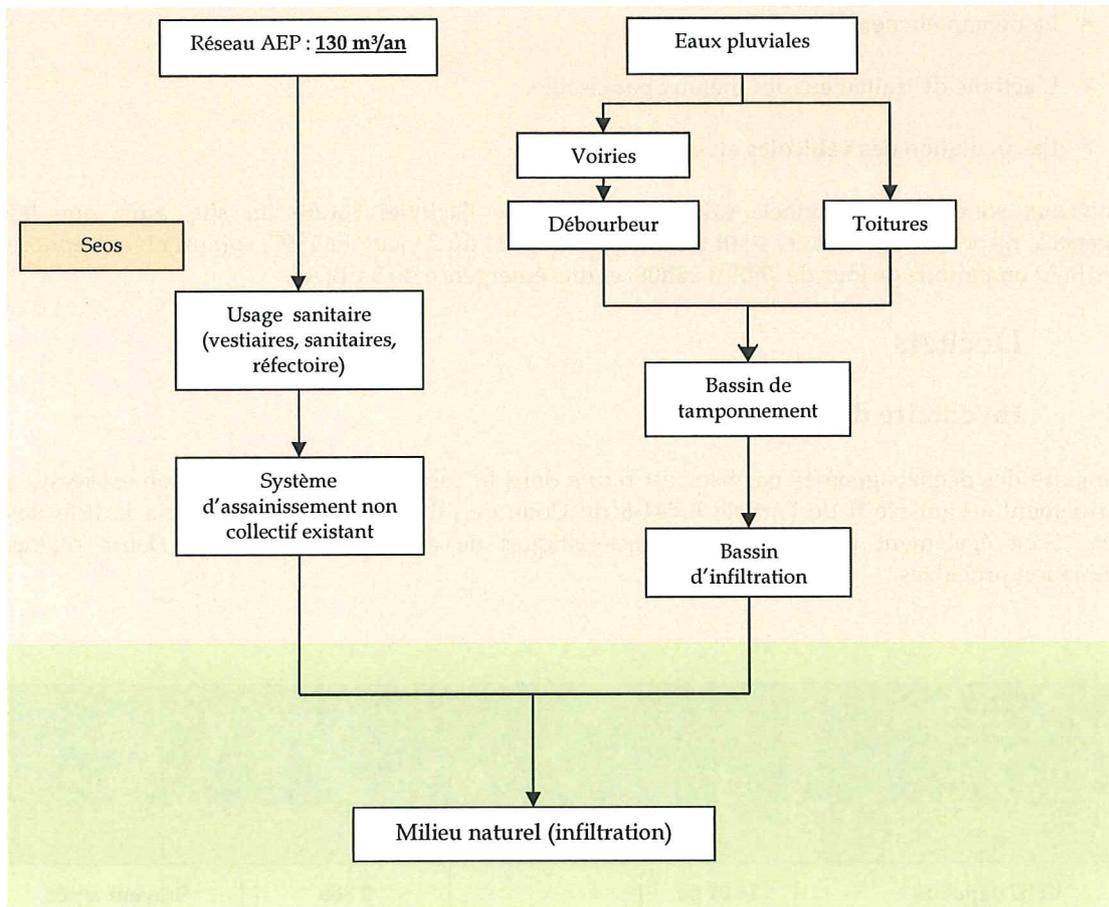


Figure 2 : Schéma de collecte des eaux usées et pluviales

II.5 Air

Afin de réduire au maximum les sources d'impact émanant du site, la société Seos mettra en place les mesures organisationnelles suivantes :

- * Les voies de circulation seront entièrement goudronnées.
- * Les poids lourds en attente de chargement auront pour consigne d'arrêter leur moteur.

II.6 Bruit

Les mesures réalisées montrent que les niveaux sonores enregistrés en date du 13 janvier 2012 (caractérisation de l'état initial) sont conformes à l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

Les principales sources sonores seront :

- * Chargement/déchargement des camions.

- * Le démantèlement des VHU.
- * L'activité de traitement des métaux par cisaille.
- * La circulation des véhicules au sein du site.

Les niveaux sonores prévisionnels calculés à partir de l'activité future du site, ainsi que les émergences, respectent les valeurs seuil définies par l'arrêté du 23 janvier 1997, soit un niveau sonore de 70 dB(A) en période de jour de 7h00 à 22h00, et une émergence de 5 dB(A).

II.7 Déchets

II.7.1 Inventaire des déchets

L'inventaire des déchets générés par Seos est repris dans le Tableau 1. Leur codification est réalisée conformément à l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'Environnement, relative à la liste des déchets. Sont également présentées les caractéristiques de ces déchets ainsi que leurs filières d'élimination probables.

Déchets		Origine	Quantité admise par an	Mode de traitement
Dénomination	Code			
Déchets issus des VHU				
VHU dépollué	16 01 06	Unité de dépollution des VHU	2 860	Broyeur agréé
Batteries	16 06 01*		2 860	Filière agréée
Pneus usagés	16 01 03		11 440	
Gaz de climatisation	16 05 04*		Fonction des apports	
	16 05 05			
Filtres à huiles	16 01 07*		2 860	
Huiles (moteur, boîte de vitesse...)	13 02 04* à 13 02 08*		Fonction des apports	
Carburants en mélange	13 07 03*			
Liquide de frein	16 01 13*			
Liquide de refroidissement	16 01 14* ou 16 01 15			

Déchets		Origine	Quantité admise par an	Mode de traitement
Dénomination	Code			
Administratif et locaux de vie				
Papiers/cartons	20 01 01	Diverses	Quantités non estimées	Filière agréée
Matières plastiques	20 01 39			
Verre	20 01 02	Réfectoire		
Déchets de cuisine et de cantine biodégradables	20 01 08			
Tubes fluorescents	20 01 21*	Diverses		
Piles et accumulateurs	20 01 34			
Equipements électriques et électroniques mis au rebus	20 01 35* 20 01 36			
Déchets biodégradables	20 02 01	Entretien des espaces verts		
Boues issues du séparateur à hydrocarbures	13 05 02*	Eaux pluviales		

Tableau 1 : Inventaire des déchets générés par Seos

II.8 Urbanisation et voisinage

Les principaux Etablissements Recevant du Public à proximité immédiate du site (dans un rayon d'affichage de 3 km) sont :

- * Un crématorium à 380 m au Sud-Est du site.
- * Le centre commercial Lens 2 à 550 m à l'Est du site.
- * Un hôpital pédiatrique à 750 m au Sud-Est du site.
- * Le parc des Cytises à 300 m à l'Est du site.
- * L'aérodrome de Lens-Bénifontaine à 400 m à l'Est du site.
- * L'école maternelle Victor Hugo de Loos-en-Gohelle à 900 m au Sud-Ouest du site.
- * Un centre sportif à 740 m au Sud-Ouest du site

Une habitation se situe en limite de propriété et un groupement d'habitation se situe à environ 180 mètres au Sud du site.

II.9 Trafic routier

L'impact trafic est estimé inférieur à 0,5 %.

II.10 Impact sanitaire

L'impact sonore associé au fonctionnement du futur site Seos est négligeable au regard de la santé des populations riveraines identifiées à proximité immédiate du site.

Seos - Loos en Gohelle

Demande d'autorisation d'exploiter

Résumé non technique de l'étude de dangers



Réf. Entime 3898-006-007/ Rév.A / 30.04.2015

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	30/04/2015	V. Czabanski	A. Roques	M. El Ouafi
Visa				

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

I INTRODUCTION

Les activités exercées par Seos présentent des dangers plus ou moins significatifs.

L'objet de ce chapitre est :

- * D'identifier les potentiels de danger et phénomènes dangereux liés à l'exploitation des installations projetées.
- * D'évaluer les conséquences et interactions avec l'environnement du site en cas de situation accidentelle.
- * De définir les barrières de sécurité éventuelles à mettre en œuvre.

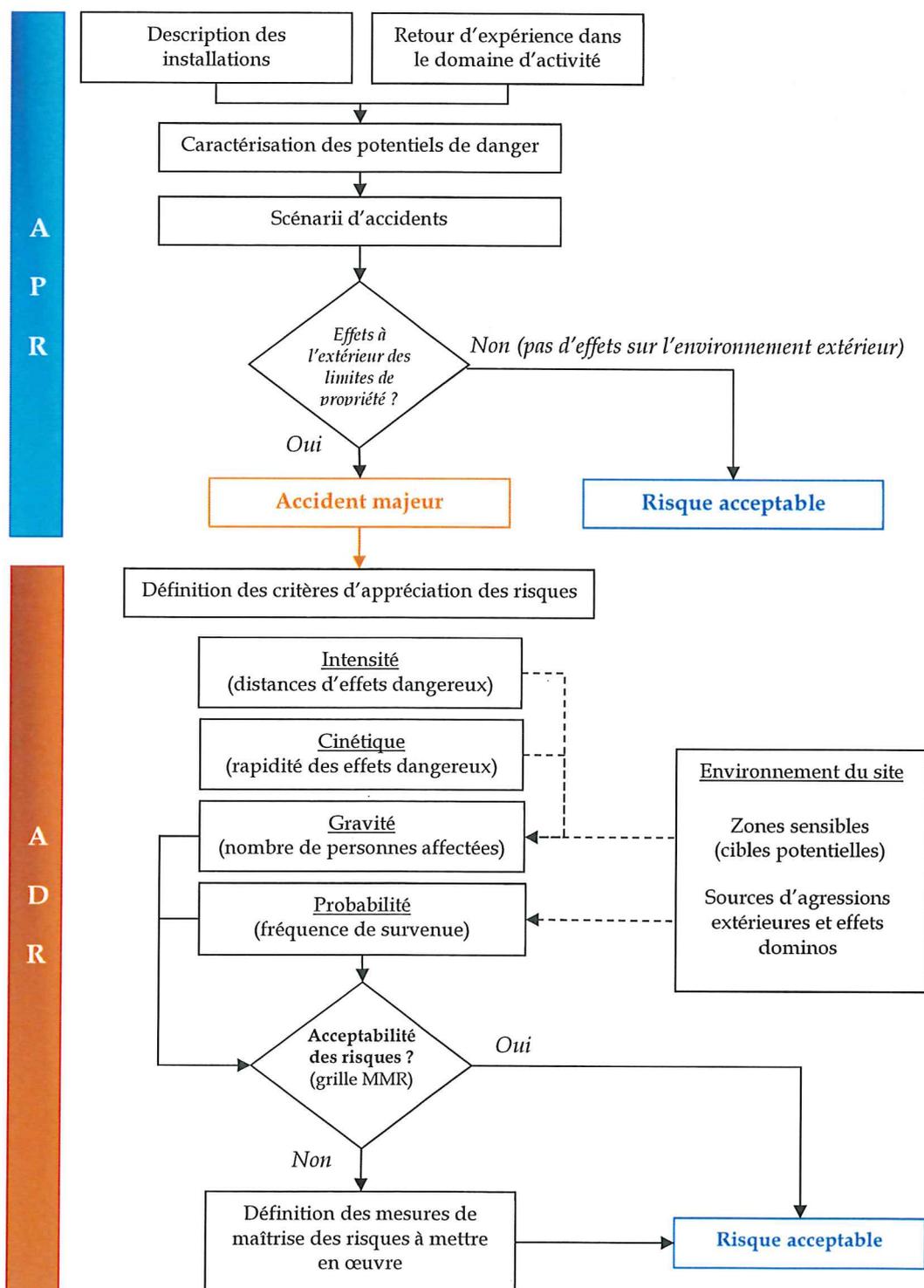


Figure 1 : Méthodologie principale de l'étude de dangers

II METHODOLOGIE

La méthodologie, adoptée au cours de la présente étude, est conforme aux prescriptions ministérielles développées dans la Figure 1.

III IDENTIFICATION DES DANGERS

III.1 Retour d'accidentologie

Une consultation de la base de données ARIA-BARPI du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable DPPR/SEI/BARPI a été faite en ce qui concerne l'accidentologie liée aux activités exercées par Seos. Cette recherche a été réalisée au niveau national de 2006 à 2015 par rapport aux secteurs d'activités de la récupération de déchets triés et de démantèlement d'épaves.

Les principaux accidents survenus sont les incendies de matières inflammables.

III.2 Potentiels de danger

Les potentiels de dangers liés à l'activité projetée sont donnés dans le Tableau 1.

Source de dangers	Caractéristiques	Conditions de mise en œuvre	Nature du risque
DND, DEEE, VHU, Métaux	Inflammable	Stockage dans le bâtiment	Incendie
VHU	Inflammable	Stockage en extérieur	Incendie

Tableau 1 : Potentiels de dangers des installations

IV ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

IV.1 Méthodologie

Le principe de l'APR est d'identifier dans un premier temps, l'ensemble des accidents dangereux susceptibles de survenir sur les installations du site. L'objectif est d'identifier les scénarii d'accidents majeurs conduisant potentiellement à des effets dangereux pour l'environnement extérieur du site. La méthodologie est présentée dans la Figure 2.

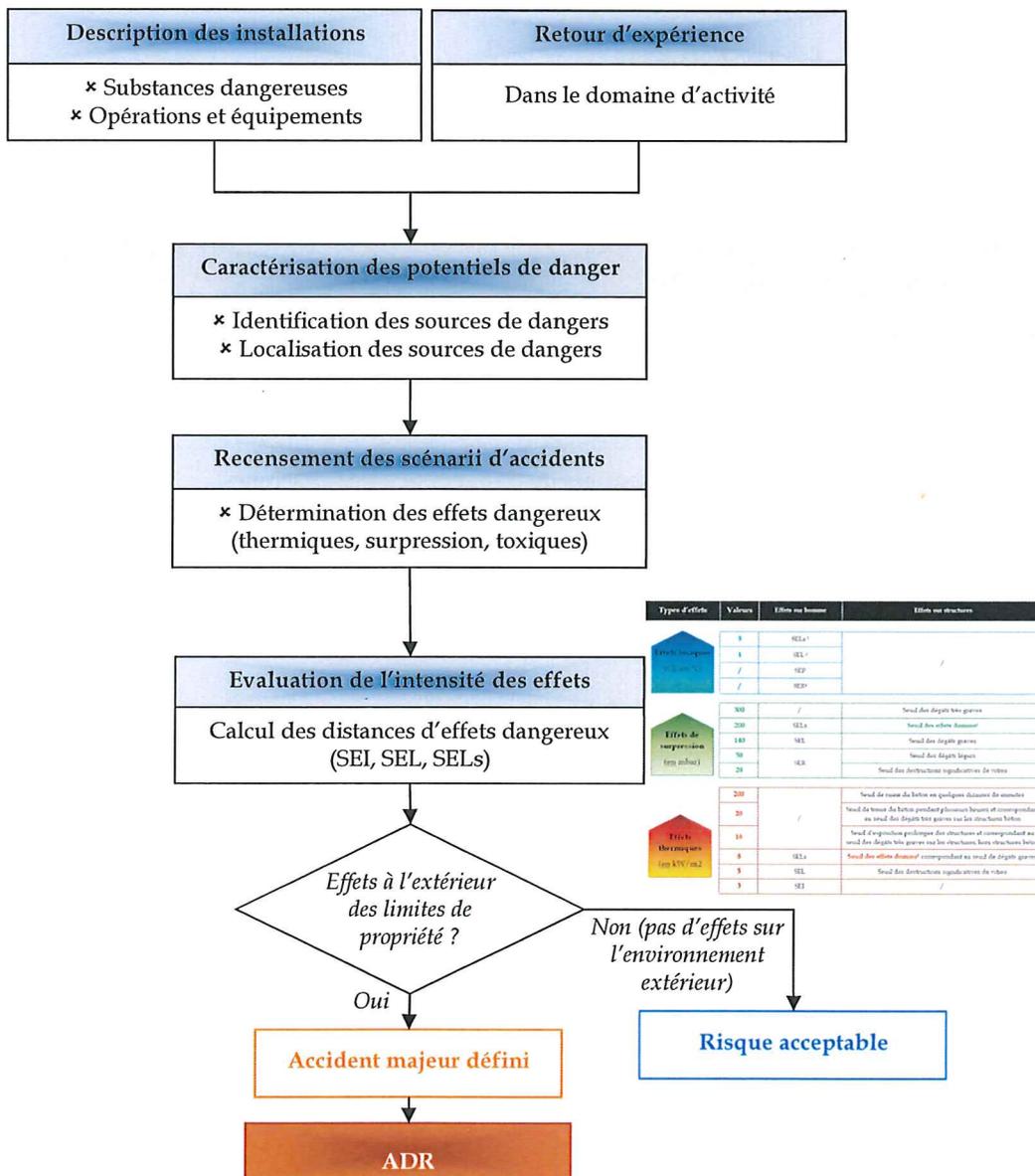


Figure 2 : Méthodologie générale de l'APR

IV.2 Cartographie des zones d'effets

La Figure 3 présente la cartographie des zones d'effets, et les rayons de danger associés.



Figure 3 : Cartographie des zones d'effets

SEI : seuil d'effets irréversibles,

IV.3 Synthèse de l'APR

L'APR, réalisée sur la base de l'identification des potentiels de dangers du site et des distances d'effets dangereux calculées, a permis de conclure qu'aucun accident n'est susceptible de générer des effets dangereux en dehors du site.

Une analyse détaillée des risques (ADR) n'est donc pas nécessaire.

Réf.	Scénarii d'accidents	Type d'effets	Accidents majeurs?	
			Oui	Non
1	Incendie du bâtiment	Thermiques		X
2	Incendie des stocks extérieurs	Thermiques		X
Suite de la méthodologie pour l'analyse des risques			ADR	Risque acceptable

Tableau 2 : Scénarii d'accidents majeurs

V MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DANGERS

Le site Seos disposera d'extincteurs mobiles adaptés au risque, positionnés conformément aux règles APSAD en vigueur. Ces installations seront contrôlées annuellement par un organisme agréé.

Le besoin en eau d'extinction incendie est de 180 m³ qui seront fournies par une réserve incendie installée sur site et hors zone d'effet.

En cas d'incendie, l'alerte sera donnée au SDIS qui déclenchera les Centres de Secours avoisinants.

Le site sera également équipé d'un portique de détection de la radioactivité et de protections contre la foudre.

